



Dieulefit, le 21 novembre 2024

Service : Culture et solidarités

Contact : Aurélie GANDOLPHE a.gandolphe@ccdb26.fr - 07 87 09 20 10

OBJET : Aide aux manifestations culturelles associatives 2025

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux met en place pour 2025 des aides aux manifestations culturelles associatives sous réserve d'inscription de la dépense au budget 2025.

Selon votre projet, il vous sera donc possible de déposer un dossier de demande de subvention au regard des objectifs et critères du règlement joint à ce courrier. **Le règlement avait légèrement évolué pour la campagne de subvention 2024. Cette année, il sera le même. Vous êtes donc invité à bien prendre connaissance de ce dernier et de son introduction.**

J'attire votre attention sur les modalités suivantes :

- Le RENDEZ-VOUS avec la chargée de mission est OBLIGATOIRE et doit se faire entre le 02.12.24 et le 16.01.25 via le lien suivant :
<https://framadate.org/2rbydPBK1GNZLbzK>
- Il est demandé de VENIR A CE RDV AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE ET LE BUDGET PREVISIONNEL afin que le RDV soit réellement utile.

Sans rencontre préalable aucun dossier ne sera accepté.

- Un certain nombre de pièces administratives et financières sont demandées lors du dépôt de dossier pour que ce dernier soit considéré comme complet.

Tout **dossier NON COMPLET** à la date limite de dépôt sera jugé irrecevable.

Il est précisé que le **MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL PROPOSE** est à utiliser.

La date limite de dépôt des dossiers complets (c'est à dire dossier rempli + budget prévisionnel + pièces administratives demandées) est fixée au

Judi 23 janvier 2025 9h00

(date de réception et non date d'envoi)

Veillez recevoir Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Pour Francette CHAPUS,
Vice-présidente en charge de la culture et des solidarités